



DÉCISION DU MAIRE N°DC/2025.00276

Modification de l'acte de création de la régie de recettes pour le Guichet unique « Famille »

Le Maire de la Commune de BUSSY-SAINT-GEORGES ;

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) en ses articles R.1617-1 à R.1617-18 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU la délibération N°2020.00005 du Conseil municipal du 3 juillet 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L. 2122-22 7° du CGCT ;

VU l'arrêté n°817/13 en date du 21 décembre 2013 portant création de la régie de recettes régie unique « Famille » ;

VU l'arrêté n°914/14 en date du 4 juillet 2014 portant modification de la régie de recettes régie unique « Famille » ;

VU la décision n°DC2016/0089 du 4 juillet 2016 de modification de l'acte de création de la régie de recettes de la régie unique « Famille » ;

CONSIDERANT la convention avec le CRCESU d'acceptation des e-CESU ;

VU l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 19 décembre 2025 ;

DECIDE :

Article 1 : D'ajouter un mode de recouvrement des recettes de la régie pour le Guichet unique « Famille » :
E-CESU

Article 2 : La présente décision complète l'acte N°817/13 de création de la régie de recettes pour le Guichet unique « Famille ».

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité (publication, affichage ou notification) auprès du Tribunal administratif de Melun.

Article 4 : Le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Préfet de Seine-et-Marne.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité

Fait à Bussy-Saint-Georges,

2025.00276

Le Maire,

Yann DUBOSC



REÇU EN PREFECTURE

Le 23 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_BU-077-217700582-20251223-C20250027610

2025.00276